



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT 335 PORTANT SUR LA TAXATION GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2025

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** Les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington adopteront le projet de règlement 335 décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2025, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le lundi 16 décembre 2024 à 19 h, à la Salle de la FADOQ située au 234B rue des Loisirs.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier